

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

#### Décision n° 2012-0072/DP/SG du 28 novembre 2012 du président de la Haute Autorité de santé portant modification de la décision d'organisation générale de la Haute Autorité de santé

NOR : HASX1230674S

Le président de la Haute Autorité de santé,  
Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;  
Vu la décision n° 2011-12-091/MJ du 7 décembre 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant organisation générale de la Haute Autorité de santé, modifiée par la décision n° 2012-0003/DP/SG du 28 juin 2012 ;  
Vu l'avis du comité d'entreprise du 27 novembre 2012 ;  
Vu l'avis du collège en sa séance du 28 novembre 2012 ;  
Sur proposition du directeur,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

La décision n° 2011-12-091/MJ du 7 décembre 2011 portant organisation générale de la Haute Autorité de santé est modifiée comme suit :

1.1. Au paragraphe 3-4, les termes : « une mission contrôle de gestion et outils de pilotage » sont remplacés par : « une mission contrôle de gestion et pilotage financier et budgétaire ».

1.2. Le paragraphe 3-4-6 est remplacé en toutes ses dispositions par :

« 3-4-6. La mission contrôle de gestion et pilotage financier et budgétaire, placée sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général, est chargée, en cohérence avec les attentes du collège, de décliner la stratégie en indicateurs génériques de pilotage, de développer un dialogue et un contrôle de gestion d'aide à la décision.

Elle pilote l'élaboration du budget selon une logique de missions et activités suivant le schéma d'analyse des activités et des productions, en vue de pouvoir proposer au collège des éléments d'arbitrage. Cette logique de pilotage s'effectue en liaison étroite avec la déclinaison et le suivi comptable du budget, en recettes et en dépenses. »

#### Article 2

Le directeur est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 28 novembre 2012.

*Le président,*  
PR J.-L. HAROUSSEAU